



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

N° 105T/2025 du 04 juin 2025

**ARRETE PORTANT DISPOSITION EN MATIERE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de Bouxwiller,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu le danger pour la circulation et la sécurité publique,

CONSIDERANT le danger pour la circulation et la sécurité publique,

CONSIDERANT la demande de la société G.C.M pour des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable rue Jules César à Bouxwiller.

ARRETE

Article 1^{er}

Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits à partir du mardi 10 juin et ce jusqu'au lundi 15 septembre 2025.

Article 2

La signalisation ainsi que la déviation seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Commandant du SIS 67.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller.
- M. le Directeur du C.R.A de Bouxwiller.
- M. le Chef de la Police Municipale.
- M. le Directeur du SMICTOM.
- Notifiée au requérant.
- Publiée selon les usages locaux.

Bouxwiller, le 04 juin 2025

Le Maire
Patrick MICHEL

